



DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC UNE CAPACITE DE TRAITEMENT

De 21 à 199 équivalent-habitants

(Loi sur l'eau du 30 décembre 2006, arrêté du 27 avril 2012 et arrêté du 21 juillet 2015 modifié)

A LE MAITRE D'OUVRAGE			
Nom, Prénom / Raison sociale :			
Tél.:///			
Mail :@			
Adresse de la propriété où doit être installé l'assainissement :			
N°:rue:			
Code postal :			
Parcelle(s) cadastrale(s):			
Adresse postale (si ≠ de celle du projet) :			
B NATURE DU PROJET 1			
\square Le présent projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis) :			
☐ Construction neuve ☐ Changement de destination			
☐ Extension avec création de pièces supplémentaires (préciser) :			
☐ Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif (sans permis)			
☐ Prêt à taux zéro spécial Assainissement Non Collectif (ANC)			
C DESCRIPTION DU PROJET			
Nature de l'immeuble (une ou plusieurs habitations, bureaux, hangar,) :			
Destination de l'immeuble (résidence principale ou secondaire, location, Bâtiment à usage de commerce) :			
Nombre de pièces principales et/ou d'équivalents-habitants :			
Nombre d'occupants (habitants ou d'employés ; si restaurant, préciser le nombre de service et couverts) :			
Alimentation en eau potable : □¹ Réseau public □¹ Puits ou forage, distance/ANC :mètres			
¹ Cocher la case correspondante			

PIECES A FOURNIR

- Le présent formulaire en 2 exemplaires,
- L'étude de définition de filière du concepteur (sol, perméabilité, contraintes environnementales, engagement du fabricant ou du concepteur, plan de situation et plan d'implantation des ouvrages de traitement, gestion des eaux pluviales du site², sécurité des personnes...),
- L'autorisation de rejet des eaux traitées du gestionnaire de l'exutoire,
- Le cas échéant, l'étude démontrant l'absence d'incidence en cas d'infiltration des eaux traitées²

Е	CONCEPTEUR (Définition de la filière d'assainissement), INSTALLATEUR			
Nom du concepteur du projet d'assainissement (bureau d'étude) :				
Nom et coordonnées de l'entreprise qui réalisera les travaux : Tél. ://				
F	LES CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION			
-	Capacité de traitement de la filière :			
-	Description détaillée de la filière d'assainissement :			
	- Prétraitement (type, marque) : m3			
	- Prétraitement (type, marque) : m3			
	- Prétraitement (type, marque) : , Volume : , Volume : m3			
	- Système de traitement traditionnel (tranchée d'épandage, lit filtrant drainé ou non, lit filtrant			
	vertical à massif de zéolithe, tertre d'infiltration) :			
	, Surface : m2			
	- Station d'épuration : Marque :, Type :, Type :			
	- Autres :			
G	LE REJET DES EAUX 1			
<u>a) I</u>	a) Evacuation des eaux usées traitées (fournir l'autorisation de rejet du gestionnaire de l'exutoire)			
	□ Cours d'eau □ Fossé² □ Réseau d'eaux pluviales ² □ Infiltration ²			
b) Evacuation des eaux pluviales (Attention, elles ne doivent pas transiter par la filière d'assainissement,				
	sauf justification expresse du maître d'ouvrage)			
	☐ Infiltration ☐ Cours d'eau ☐ Fossé ☐ Réseau d'eaux pluviales			
	□ Autre :			
	 Cocher la case correspondante Dans le cas où une impossibilité technique ou des coûts excessifs ou disproportionnés ne permettent pas le 			
	rejet des eaux usées traitées dans les eaux superficielles, ou leur réutilisation, ou encore que la pratique présente un intérêt environnemental avéré, ces dernières peuvent être évacuées par infiltration dans le sol, après étude			

pédologique, hydrogéologique et environnementale, montrant la possibilité et l'acceptabilité de l'infiltration.

ANC-FT-003 V3

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE

Je soussigné(e),

- Certifie exacts les renseignements fournis dans la présente demande,
- Certifie avoir reçu et pris connaissance du règlement de service approuvé le 10/02/2017 par le conseil métropolitain,
- Procédera à <u>l'information du public</u>³ par la mise en place d'affichage sur le terrain d'implantation contenant le nom du maître d'ouvrage, la nature du projet et le lieu où le dossier réglementaire ou de conception est consultable,
- N'entreprendra pas les travaux sans l'autorisation préalable du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Transmettra à mon installateur le projet validé et l'étude de conception réalisée,
- Prendra contact avec le SPANC avant le début des travaux en vue du contrôle de réalisation des ouvrages avant remblaiement des ouvrages (contrôle de conformité),
- Ne modifiera pas l'installation prévue sans l'accord écrit du SPANC,
- Réalisera l'installation en son entier conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été validé (*toute modification du projet devra faire l'objet d'une nouvelle instruction*),
- Communiquera au SPANC le cahier de vie³ de la filière d'assainissement <u>pour validation</u> <u>des volets</u> 1 et 2,
- Règlera les redevances liées à l'examen de conception du projet, à la vérification des travaux et à la contre-visite (le cas échéant) dont les montants sont fixés par la délibération n°17 C 0189 du 10/02/2017 (consultable sur demande).

Fait à :	. Le : / / 20		
Signature du Maître d'Ouvrage :			

Le dossier de demande doit être envoyé à l'adresse suivante :

MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE Direction de l'Eau et De l'Assainissement Service Public d'Assainissement Non Collectif 2 Boulevard des cités unies – CS 70043 59040 LILLE CEDEX

Il est <u>indispensable</u> de prendre contact avec notre service afin de convenir d'un rendez-vous pour procéder au contrôle de <u>réalisation</u> <u>avant remblaiement de la filière de traitement</u> (au moins 48 heures avant)

Tel: 03.20.21.28.59 – Fax: 03.20.21.23.90 Courriel: spanc@lillemetropole.fr

³ lien vers le Portail sur l'assainissement non collectif pour le téléchargement des modèles de documents à utiliser > http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/recueil-de-textes-r107.html